

De la Séparation en France

— o —

Nos lecteurs, nous le savons, goûtent beaucoup l'éloquence de Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Nous leur offrons ici, de son récent mandement pour le carême, quelques pages qu'ils liront avec plaisir. RÉD.

... A qui en est la faute ? ... Disons-le d'abord. L'Église ne désirait certainement point la séparation. Au contraire, le premier ministre français, de 1905, la voulait certainement. Si donc il est vrai que les catholiques de France sont en cruelle posture ; s'il est vrai, encore, que ce fait est la conséquence de la séparation, on voit déjà à qui la faute.

Mais il faut examiner ces choses de plus près.

On eût pu rêver — et quelques-uns effectivement rêvaient — une séparation amiable. Elle a été violente ; pourquoi ?

Ce fut, semble-t-il, par suite d'une tradition, d'une ignorance, enfin d'une illusion.

Par suite d'une tradition... Eh oui ! Ce n'est pas la première fois que la séparation est proclamée. C'est la seconde. La première fois, ce fut en 1790. Or, dès 1790, la séparation s'opéra sans aucun recours au pontife romain. « Nous sommes une convention nationale, dit alors Camus. Nous avons assumé le pouvoir de changer la religion. » Cette idée de l'Assemblée nationale a pénétré notre Parlement. Malgré quelques avis éclairés, il s'est cru le droit de légiférer seul en matière de catholicisme ; il a démolé seul ; il a édifié seul. Il est advenu ce qui ne pouvait manquer d'advenir ; j'entends ce qui était déjà advenu. De même que Pie VI avait répudié, comme entaché de constitution civile, l'arrangement pris en 1790 par la seule Assemblée nationale ; de même Pie X a répudié, comme entaché de constitution civile, l'arrangement pris en 1905 par le seul Parlement.

La même cause a produit le même effet.

Ce n'est pas seulement une tradition qui a opéré : c'est encore une ignorance.

Comment a-t-il pu échapper à des esprits éclairés, que le catholicisme est une religion d'autorité ?

Nous disons, en effet, que l'autorité doctrinale et administra-